

REPUBLIQUE FRANÇAISE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE VILLE DU ROBERT

ATTESTATION DE RÉSIDENCE POUR PRISE EN CHARGE DES CONGÉS BONIFIÉS

Le Maire de la Commune de Le ROBERT	
Certifie que M	
Né (e) le	. à
De nationalité :	
Demeurant à :	
Réside dans la commune à l'adresse indiquée depuis Déclare sur l'honneur héberger pour son séjour dans le cadre des congés bonifiés	
M	
Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Fait à Le Robert	
Le	
Pour le Maire L'agent délégué	Signature de l'hébergeant

Site Web : www.ville-robert.fr